

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le journal de Genève *les Nationalités*, du 1^{er} avril, contient le récit suivant de l'échauffourée de Thonon :

Nous allons rappeler sommairement les faits qui se rattachent à la folle et ridicule tentative d'avant-hier.

Quelques individus à tête exaltée, trouvant que les voies diplomatiques étaient trop lentes et trop peu sûres pour trancher la question des provinces neutralisées de la Savoie, imaginèrent le moyen énergique d'occuper Thonon, pour de là soulever le reste de la Savoie septentrionale, et arriver à produire un fait accompli.

Ils s'emparèrent, dans la nuit du jeudi au vendredi, d'un bateau à vapeur, qui leur avait été refusé, et partirent de grand matin pour Thonon; à cette nouvelle le conseil d'Etat, avec une intelligence et une activité au-dessus de tout éloge, télégraphia à Lausanne et prévint le conseil d'Etat de Vaud de ce qui se passait, pour qu'il eût à prendre les mesures nécessaires pour faire avorter cette stupide équipée. Il envoyait en même temps de Genève à leur poursuite un vapeur sur lequel se trouvaient des chasseurs.

Les *Risque-tout*, qui croyaient faire une entrée triomphale à Thonon et Evian, trouvèrent la garde nationale et les carabiniers qui s'opposaient à leur débarquement; une dizaine d'individus descendirent pourtant, mais sans armes; aussitôt qu'on apprit le but de l'expédition on s'empressa de les faire retourner d'où ils venaient.

Bientôt après, pourchassés par un bateau venu de Lausanne, attendus par un bateau venu de Genève, les expéditionnaires furent arrêtés et transbordés sur le *Guillaume-Tell*; ils arrivèrent à Genève, où des flots de population préparaient à ces imprudents une réception très-peu flatteuse; leur parcours du Grand-Quai à l'Hôtel-de-Ville a dû leur montrer que leurs compatriotes n'étaient pas de grands admirateurs de leur campagne.

Pendant qu'on menait en prison les conquérants improvisés, une assemblée populaire très-nom-

breuse avait lieu au bâtiment électoral où MM. Fontanel, Vanthier, Friederich, Challet-Venel, Cartret, prirent successivement la parole, pour blâmer l'expédition de Thonon.

Comme nous le disions hier, en France et en Piémont, on se contentera de rire de cette folie et l'on n'en rendra solidaires ni la Suisse ni Genève.

Quant aux auteurs de l'expédition, sans doute ils assumaient sur eux une responsabilité terrible; ils pouvaient causer un conflit sanglant, peut-être allumer une guerre meurtrière; mais avaient-ils bien conscience des conséquences que pouvait avoir leur coup de tête?

Certains journaux, exaltés aussi, n'ont-ils pas proposé de faire ce qu'ils ont fait?

Nous sommes loin de les excuser, mais nous pensons que la prison qui leur conviendrait le mieux serait le Vernay (le Charenton suisse).

La *Correspondance Havas* publie la dépêche suivante, précédée de cette restriction :

« (Nous n'avons pas besoin d'indiquer que la dépêche suivante est donnée par nous sous toutes réserves.) »

Londres, 8 avril. — Le *Morning-Herald* dit que le Danemarck, dans la crainte que la diète fédérale ne vienne à occuper militairement le Holstein et le Lauenbourg, a demandé l'alliance de la France, qui a été favorablement accueillie.

Des négociations sont donc commencées, ajoute le *Morning-Herald*, pour la conclusion d'un traité défensif et offensif entre la France et le Danemarck, et, grâce au rapprochement des cabinets de Paris et de Copenhague, le traité sera bientôt fait.

Le *Morning-Herald* prétend encore que l'on négocie à Stockholm, afin d'obtenir de la Suède et de la Norvège des engagements pareils.

Enfin, Napoléon a la pensée de former une ligue des puissances marimes contre l'Angleterre.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berne, 2 avril. — Suivant les bruits en circulation, les quatre puissances signataires du traité de

1815, la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, répondant à la note de la Suisse, demanderaient la convocation immédiate d'un congrès.

Pour éviter toute discussion, les membres de la commission ont adopté, à l'unanimité, la proposition du conseil fédéral.

Turin, 2 avril. — Suivant la réserve contenue dans la proclamation du roi aux habitants de la Savoie et de Nice, la *Gazette officielle* du royaume publie l'ordonnance de nomination de fonctionnaires de l'ordre administratif originaires des provinces de Savoie et de Nice.

Marseille, 3 avril. — Le *Journal de Rome* publie une lettre du général de Goyon, déclarant que plusieurs journaux ont rapporté très-inexactement les faits qui se sont passés le 19 mars, et qu'il ne saurait admettre, ainsi qu'on l'a prétendu, que des officiers français aient fait relâcher quelques personnes arrêtées par les gendarmes pontificaux.

Le général proteste contre une telle supposition incompatible avec la discipline. « Tous, dit le général, nous avons le sentiment des devoirs que notre Empereur nous a inspirés en nous confiant l'honorable et protectrice mission de seconder le Pape de tout notre pouvoir. »

Madrid, 2 avril. — La *Correspondancia* prétend que les personnes qui nient les projets insensés des révolutionnaires ne tarderont peut-être pas à être détrompées.

Aujourd'hui a dû commencer la démarcation de la nouvelle zone de Ceuta.

Rien de nouveau d'Afrique. — Havas.

Une dépêche télégraphique annonce qu'une insurrection vient d'éclater à Tortosa (dans le royaume de Valence). Le général Ortega a débarqué à la tête de 3,000 hommes, et a proclamé Charles VI. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

La *Gazette de Madrid* du 26 mars publie la dépêche suivante du commandant en chef de l'expédi-

FEUILLETON

FEU ROUSSELOT.

(Suite.)

Un second cri d'étonnement l'arrêta tout-à-coup.... non plus un cri stupide comme celui de Bastien, mais bien une exclamation intelligente qui semblait toute pleine de gratitude et de joie.

Le jeune homme n'eut pas besoin de se retourner : il avait déjà reconnu M. Jean.

— C'est là la surprise que vous m'annonciez hier au soir?... s'écria le vieillard d'une voix que faisait balbutier l'émotion; merci, monsieur Prosper!... oh! merci!

— Je suis content que ça vous fasse plaisir, répartit franchement le jeune homme, et pour que ça soit tout à votre goût, donnez-moi vos conseils, monsieur Jean! Dites-moi tout ce que vous pourriez y désirer encore... Quelques pigeons sur le toit?... Sur le seuil, César ou Bastien?... Ne vous gênez pas... Asseyez-vous là, mon bonhomme, et causons!

M. Jean ne se fit pas prier, bien loin de là : l'entretien prit une tournure des plus intimes et des plus guillerettes. Et pendant ce temps-là le paysage avançait, prenant à chaque minute encore plus de vérité, plus de charme encore et plus de coloris.

— Savez vous bien qu'il y a en vous le talent d'un grand artiste? s'écria enfin le vieillard.

— On fait ce qu'on peut, dit modestement le peintre; mais quand on est obligé de travailler pour vivre, allez mon ami...

— Je comprends, fit le vieillard, il vous faudrait l'indépendance.

— Autrement dit, trois mille livres de rente.... Ça se gagne en élevant des lapins, dit-on, mais non en faisant des tableaux.

— Vous devez être payé cher, cependant, et avec de l'économie...

— De l'économie à Paris quand on n'a rien de fixe et qu'on est emporté chaque matin par le tourbillon.... pas possible! Si j'avais le pot au feu toujours mis d'avance, à la bonne heure! Si je pouvais vivre suivant mes goûts, à la campagne.

— Si vous achetiez les Ormettes?

— Oui, mais je ne les ai pas, et, selon toute probabilité, je ne les aurai jamais.

— Qui peut prévoir l'avenir, surtout d'un artiste! répondit le vieillard.

X.

En ce moment Bastien reparut tout-à-coup, essouffé, effaré, épouvanté.

— En voilà bien d'un autre! dit-il. Voilà mam'selle

Irène qui nous arrive de son couvent. Je viens d'apercevoir la carriole des bonnes sœurs au bas de la côte. — Irène! fit le vieillard avec émotion.

Puis, après avoir un instant réfléchi :

— Au fait, murmura-t-il à demi-voix, cela vaut peut-être mieux ainsi!

Prosper, par discrétion, s'était remis à son tableau, M. Jean donna rapidement quelques instructions à Bastien et les termina ainsi :

— Avec elle surtout, sois encore muet!

— Comment! Monsieur veut que M^{lle} Irène en ignore? — Non, mais je veux qu'elle soit instruite par un autre que par toi du malheur qui la frappe. Va, cours.

Et, tandis que Bastien s'éloignait de toute la vitesse de ses longues jambes. M. Jean, se retournant vers Prosper, lui frappa sur l'épaule et lui dit :

— Il faut que vous me rendiez un grand service, monsieur Prosper.

— Disposez de moi, monsieur Jean.

— Mais il faut d'abord que je vous explique ce que c'est que M^{lle} Irène.

— J'allais vous le demander; je ne vous le cache pas, la curiosité me talonnait déjà.

— Ah! jeunes gens, jeunes gens.... dès qu'ils vous tombe dans l'oreille un nom de fillette...

— Que voulez-vous, mon ami! quand on a vingt-cinq ans, lorsqu'on est enfant trouvé comme moi, que pour

tion espagnole dans le Maroc, en date de Gualdras, le 25 mars :

« Excellence !

» Les délégués de Muley el Abbas se sont présentés de nouveau hier à mon campement, avec une lettre du calife qui me manifestait ses vifs désirs de paix et qui sollicitait pour cet objet une conférence dans laquelle nous puissions nous mettre d'accord et signer les préliminaires de paix. J'avais déjà résolu de commencer un mouvement dont le résultat devait être de forcer le passage du Fondak.

» Désirant ne pas différer ce mouvement, je lui répondis que, dans l'hypothèse où, sachant que nos conditions étaient toujours celles qu'il connaissait, il me donnerait avis de l'heure de notre entrevue avant six heures et demie du matin, le lendemain, je le recevais avec plaisir ; mais que si je n'avais pas d'avis à l'heure dite, je me mettrais en marche. Déjà l'armée avait plié les tentes et elle se disposait à marcher, quand arrivèrent à toute bride les délégués pour m'annoncer que Muley el Abbas assisterait à l'entrevue entre huit et neuf heures du matin. Je fis dresser une tente à 600 pas de nos avant-postes pour le recevoir. A son arrivée, je m'avançai à sa rencontre, laissant mon quartier-général et mon escorte à 300 pas et n'étant accompagné que des généraux.

» Dans la conférence, ont été successivement adoptées toutes les conditions avec la seule modification qu'au lieu d'être de 500 millions, l'indemnité serait de 400 millions. L'insistance avec laquelle il sollicitait la paix, son rang élevé de calife et la dignité avec laquelle il supporte son malheureux sort, m'ont engagé à réduire l'indemnité, à 400 millions ; il ne me paraissait pas généreux à ma patrie d'humilier encore un ennemi qui, tout en se reconnaissant vaincu, est bien loin d'être méprisable.

» Nous sommes convenus de conclure une suspension d'armes à compter de ce jour et nous nous sommes séparés après avoir signé tous les deux les préliminaires de l'armistice.

Voici les bases préliminaires pour la conclusion du traité de paix.

Article 1^{er}. S. M. le roi de Maroc cède à S. M. la reine des Espagnes, à perpétuité et en pleine propriété et souveraineté, tout le territoire compris depuis la mer en suivant les hauteurs de Sierra Bullones jusqu'au chemin d'Aghera.

Art. 2. De la même manière, Sa Majesté le roi de Maroc s'oblige à concéder, à perpétuité, sur la côte de l'Océan à Santa Cruz, la Pequena, le territoire suffisant pour la formation d'un établissement comme celui que l'Espagne y a possédé antérieurement.

Art. 2. S. M. le roi de Maroc ratifiera, dans le plus bref délai possible, la convention relative aux places de Melilla et Peon et Alhucemas, que les plénipotentiaires d'Espagne et de Maroc ont signée à Tétouan le 24 août 1859.

Art. 4. Comme juste indemnité de frais de guerre, S. M. le roi de Maroc s'oblige à payer à S. M. la reine des Espagnes la somme de 20 millions de piastres. Le mode de paiement de cette somme sera stipulé dans le traité de paix.

Art. 5. La ville de Tétouan, avec tout le territoire qui formait l'ancien Bachalick du même nom, demeurera au pouvoir de S. M. la reine des Espa-

gnes comme garantie de l'exécution de l'obligation spécifiée à l'art. ci-dessus jusqu'au parfait paiement de l'indemnité de guerre. Aussitôt après que ledit paiement aura été effectué intégralement, les troupes espagnoles évacueront immédiatement ladite ville et son territoire.

Art. 6. Il sera conclu un traité de commerce dans lequel seront stipulés, en faveur de l'Espagne, tous les avantages qui auraient été concédés ou qui le seraient à l'avenir à la nation la plus favorisée.

Art. 7. Pour éviter, à l'avenir, des événements comme ceux qui ont occasionné la guerre actuelle, le représentant de l'Espagne au Maroc pourra résider à Fez ou sur le point qui conviendra le mieux pour la protection des intérêts espagnols, et le maintien des bonnes relations entre les deux Etats.

Art. 8. S. M. le roi de Maroc autorisera l'établissement à Fez d'une maison de missionnaires espagnols, comme celle qui existe à Tanger.

Art. 9. S. M. la reine des Espagnes nommera immédiatement deux plénipotentiaires qui, avec deux autres désignés par S. M. le roi de Maroc, devront rédiger les articles définitifs du traité de paix. Ces plénipotentiaires se réuniront en la ville de Tétouan et les travaux devront être terminés dans le plus bref délai possible qui, en aucun cas, n'excèdera 30 jours, à compter de celui de la date. Le 25 mars 1860.

Signé : LÉOPOLD O'DONNELL.

Signé : MULEY EL ABBAS.

Les bases préliminaires du traité de paix ayant été convenues et signées entre l'Espagne et le Maroc par Léopold O'Donnell, duc de Tétouan, capitaine général en chef de l'armée espagnole en Afrique, et Muley-Abbas, calife de l'empire du Maroc et prince del Algarbe, à partir de ce jour cessera toute hostilité entre les deux armées, le pont de Boreja devant être la ligne qui divisera les deux armées.

Les sonsignés donneront les ordres les plus péremptoirs à leurs armées respectives, châtiant sévèrement quiconque contreviendrait. Muley el Abbas s'oblige à empêcher les hostilités des Kabyles et si, par hasard, ils en commettaient malgré lui, il autorise l'armée espagnole à les châtier, sans que pour cela il soit entendu que la paix ait été altérée.

FAITS DIVERS.

Une visite domiciliaire a été faite chez M. Louis Veillot à son arrivée de Rome. Cette visite a amené, dit-on, la saisie de divers papiers.

M. Veillot n'a pas été arrêté, comme le bruit en a couru. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

— On lit dans la *Sentinelle du Jura* :

« Des convois de poudre et de munitions de guerre sillonnent depuis quelques jours, sous l'escorte de la gendarmerie, les routes de notre département. Ils sont dirigés des arsenaux de Besançon sur les deux forts de Salis et le fort des Rousses, qui protègent la frontière française contre une invasion venant de la Suisse.

» C'est par le col des Rousses que le prince de Scharzemberg pénétra, en 1814, dans la Franche-Comté, à la tête de 30,000 hommes. Il n'y avait là

aucun ouvrage de défense pour arrêter l'ennemi. L'Empereur Napoléon 1^{er} y fit travailler en 1815 ; mais les travaux étaient à peine commencés, que 25,000 Autrichiens, conduits par le général Frimont, débouchèrent par le Noirmont. Il ne se trouvait là, pour défendre la position, que 200 hommes du 62^e de ligne et 300 gardes nationaux qui n'étaient même pas habillés.

» Ces 500 braves résistèrent pendant douze heures à 25,000 ennemis, en tuèrent 300, en blessèrent 1,200, et n'eurent eux-mêmes qu'une dizaine d'hommes hors de combat.

» Cependant il fallut se replier, les colonnes autrichiennes passèrent ; et derrière elles les *Suisses, nos fidèles amis et alliés*, se ruèrent sur la commune des Rousses, qui fut pillée de fond en comble.

» On s'en souvient encore !

» Les fortifications interrompues n'ont été reprises qu'en 1843, époque à laquelle on a commencé la construction du fort actuel. C'est une place de guerre de premier ordre, armée de 10 bastions, et qui arrêterait facilement, avec deux bataillons d'infanterie, tout un corps d'armée qui tenterait de pénétrer en France. On travaille activement à achever l'intérieur et à l'armer.

— On monte en ce moment, sur un des théâtres de Paris, une pièce dans laquelle figure un dîner. L'acteur exige que chaque soir on lui serve un chapon véritable et une vraie bouteille de Champagne, au lieu d'un poulet en carton et d'une bouteille d'eau de Seltz. Le directeur se refuse à cette dépense.

L'acteur affirme qu'il jouera mal si on ne le fait pas. L'amour-propre s'en mêle, l'acteur veut quitter le théâtre. Le directeur le menace d'un procès. L'affaire en est là.

Cela nous rappelle une histoire plaisante : en 1832, on jouait *Jean de Paris* à l'Opéra-Comique. Le directeur était, à cette époque, comme aujourd'hui, un homme de beaucoup d'esprit, un auteur dramatique connu par de nombreux succès.

Dans *Jean de Paris* il y a aussi un festin, et le spirituel directeur faisait chaque soir servir une volaille appétissante et du vrai vin de Champagne.

Les rôles étaient joués par M^{lle} Prévost, Ponchard et Boulard. Boulard tenait à manger tous les soirs une aile de poulet et à boire à son aise un verre ou deux de champagne.

Pour en avoir le temps tous les jours, il donnait un billet au chef de clique et lui recommandait de faire bisser les couplets que chantait à table M^{lle} Prévost, couplets après lesquels Boulard devait chanter à son tour.

Les couplets bissés donnaient à Boulard le temps nécessaire pour croquer son aile et pour boire ses deux verres de vin de Champagne. La table enlevée, les chœurs se partageaient les débris du festin. Boulard était enchanté de son stratagème, et M^{lle} Prévost était heureuse de l'effet qu'elle produisait sur le public.

Un beau jour M^{lle} Prévost apprit la cause de ces applaudissements et de ces couplets constamment bissés. Elle ne pouvait pas en vouloir à Boulard ; cependant elle ne put résister au désir de lui faire une niche.

Le soir même, en chantant ses couplets, elle feint d'être saisie d'un enrouement subit : un chat dans la gorge.

une mère, pour un père, pour des petites sœurs et des petits frères, on n'a rien cueilli des fleurs de son âme, il vous reste dans le cœur un fameux bouquet... Mais, parlez ! voyons, qu'est-ce que c'est que M^{lle} Irène ?

— C'est la propre cousine du défunt. C'est une orpheline aussi ; elle avait cinq ou six ans à peine lorsqu'elle resta seule au monde. M. Rousselot la prit alors avec lui, la garda, durant quelques années, aux Ormettes, puis la plaça dans la pension des Ursulines de Cherbourg. D'ordinaire, chaque quinzaine, les bonnes sœurs déposent ici leur pensionnaire, en allant le dimanche au matin à l'enclos qu'elles possèdent un peu plus loin sur la côte ; et le soir, au retour, elles reprennent M^{lle} Irène. C'était la favorite du défunt ; elle vient d'avoir dix-sept ans.

— Comment, se récria Prosper, comment se fait-il donc que votre maître ne lui ait rien laissé ?

A cette brusque question, M. Jean parut tout d'abord embarrassé.

Puis, après un silence :

— Il faut tout vous dire, je le vois bien, reprit-il. Sachez donc que l'acte en vertu duquel votre compagnon se trouve héritier aujourd'hui n'était qu'un simple projet de testament. Feu M. Rousselot l'esquissa, certain soir, devant moi, tout en me confiant ses intentions ; elles étaient bien de tout donner à M. Anatole ; mais à une condition qu'il viendrait ici préalablement et qu'il épou-

serait sa cousine Irène.

— Ah ! ah !

— Quelques jours après, la mort surprit mon vieux maître. On retrouva le papier en question, rien autre chose. Une quinzaine s'est écoulée depuis, et, je l'avoue à ma honte, je n'ai pas encore osé instruire M^{lle} Irène de la mort de son cousin Mathieu.

— La pauvre fille !... Comment elle ne sait pas...

— C'est mal de ma part, j'en conviens, c'est presque invraisemblable. Mais enfin, que voulez-vous, monsieur, c'est comme cela ! D'ailleurs, il me restait une espérance...

— Laquelle donc ?

— Le bon cœur de M. Anatole Rousselot.

— M^{lle} Irène a-t-elle quelque dot ?

— Rien absolument.

— Hum... hum...

— N'importe, Monsieur ! je connais mon devoir... et je vais le remplir. Notre héritier doit être éveillé maintenant ; je cours auprès de lui. Je lui dirai quelles étaient véritablement les volontés dernières du testateur ; peut-être comprendra-t-il quelle noble délicatesse il y aurait de sa part à réaliser le rêve du cousin Mathieu.

En ce moment, un frais éclat de rire de jeune fille retentit tout-à-coup dans le lointain de l'autre côté de la haie des Ormettes.

— C'est elle ! conclut vivement le vieillard. Recevez-

la, je vous en prie, monsieur Prosper ! préparez-la avec de grands ménagements ; apprenez-lui toute la vérité. Merci d'avance ! la voilà. Je me sauve !

Vainement l'artiste tenta de décliner sa compétence, déjà M. Jean était loin.

— Eh bien ! fit Prosper, me voilà chargé d'une jolie commission ! Pauvre jeune fille ! lui dire comme ça... à brûle-point... que...

Il n'acheva pas ; un spectacle charmant venait tout-à-coup de frapper ses regards.

XI.

De l'autre côté de la barre que Bastien tenait entrouverte, une carriole était arrêtée. De cette carriole venait de sortir une jeune fille qui se retournant aussitôt et s'exhaussant sur le marche-pied, présenta son front à la bonne sœur en béguin qui lui avait servi de compagne.

Quelques paroles furent échangées, que Prosper n'entendit pas, puis un dernier baiser, et la capote de la voiture se perdit de nouveau dans la haie des Ormettes.

Irène entra dans l'enclos, et tout d'abord, sans doute, voulut adresser quelques questions à Bastien qui refermait la barrière.

Le lourdaud redevint muet et s'enfuit en courant vers la maison, après un nouvel accès de pantomime dont Prosper, cette fois, comprenait parfaitement la cause.

— Bon ! s'écrie Boulard à mi-voix, voilà un chat qui va croquer l'aile de poulet de Boulard.

En effet, la claque crie *bis*, mais le public, par ses *chut!* lui impose silence et les couplets ne sont pas bissés.

Boulard, qui l'a prévu, s'est hâté de ne pas perdre son aile : il met les morceaux doubles... Tout à coup il s'arrête, son visage s'injecte de sang, les yeux lui sortent de la tête, il toussé, il étouffe. Un petit os s'était arrêté dans la gorge... Il fallut passer le morceau qu'il devait chanter.

M^{lle} Prévost riait aux larmes.

— MM. Mirès et C^{ie}, en rappelant que la clôture de la souscription ouverte pour les actions du chemin de fer de Pampelona à Sarragosse est fixée au 7 avril, préviennent les souscripteurs que toute demande non accompagnée du premier versement de 200 fr. par action sera considérée comme nulle et non avenue.

— Au moment où le travail national se prépare à soutenir une lutte énergique contre la concurrence étrangère, il est du plus grand intérêt de connaître l'état actuel de nos diverses industries. En décrivant l'une des usines qui peuvent servir de type à chacune de ces industries, le livre de M. TURGAN (*GRANDES USINES DE FRANCE, tableau de l'industrie française au dix-neuvième siècle*) peut donner sur ce sujet de précieuses indications.

Les *Grandes Usines de France* paraissent deux fois par mois en livraisons de 16 pages grand in-8°, ornées de belles gravures et de dessins explicatifs. Neuf livraisons ont déjà paru, contenant quarante-six gravures.

En envoyant 12 fr. au directeur de la Librairie-Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, on recevra franco les vingt livraisons composant le premier volume.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les obsèques de M. Raguideau ont eu lieu mardi, à 11 heures, en présence d'une assistance considérable. Tous les fonctionnaires des différentes administrations, l'état-major de l'École, les notables de la ville et les amis du défunt se sont pressés autour du cercueil. La nef, le chœur et les chapelles latérales ne pouvant contenir tous les assistants, nombre de personnes ont dû rester, pendant l'office divin, dans l'avenue qui conduit à l'église. Le cortège, toujours aussi nombreux, a accompagné la dépouille mortelle jusqu'au cimetière. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Dutorme, adjoint, M. Darnige, chef d'escadrons, M. Leroux, conseiller municipal, et M. Trouillard, membre du Tribunal de commerce.

M. Louvet, maire de Saumur, a prononcé les paroles suivantes sur la tombe de son collègue :

« Messieurs,

» Saumur vient de faire une grande perte. Nous rendons les derniers devoirs à un homme de bien, aussi distingué par les qualités de l'esprit que par celles du cœur. Aussi, en prenant la parole dans cette triste cérémonie, ai-je l'assurance d'éveiller partout autour de moi des échos douloureux et sympathiques.

» Raguideau (Antoine) est né à Neuilley, près Sau-

mur, en l'année 1799. Sa vie s'est écoulée tout entière parmi nous, et bien que son berceau n'ait pas été placé dans nos murs, notre ville peut à bon droit le revendiquer sans partage comme l'un de ses enfants les meilleurs et les plus dignes. Elevé dans notre collège, il y conquit de bonne heure, parmi tous ses condisciples, ces amitiés d'enfance dont aucune ne lui a fait défaut jusqu'au dernier jour, et auxquelles il est resté, lui aussi, constamment fidèle; amitiés pures et précieuses, Messieurs, que rien ne remplace quand elles s'envolent, parce que l'homme, en avançant en âge, ressemble aux vieux arbres sur lesquels on ne peut plus greffer de nouveaux rameaux.

» En entrant dans la vie active, Antoine Raguideau consacra ses efforts à développer et à transformer la maison de commerce que lui avait cédée son père. Sa grande intelligence des affaires le fit promptement réussir dans cette tâche; et nous l'avons vu jusqu'à la fin joindre au coup-d'œil vif et sûr du négociant la loyauté traditionnelle dans sa famille, loyauté traditionnelle aussi (je le dis avec fierté) dans cette autre famille plus grande qui se nomme le commerce Saumurois.

» Son habileté et son expérience ne tardèrent pas à fixer sur lui l'attention de ses compatriotes. Il fut nommé successivement juge au Tribunal de commerce, conseiller municipal, puis adjoint au maire de Saumur en l'année 1838. Dans cette dernière fonction, qu'il a occupée jusqu'à ce jour, personne, Messieurs, n'a pu apprécier, mieux que moi le calme de sa raison, la droiture de son jugement, l'autorité de sa parole, la fermeté de son caractère; personne aussi n'a pu savoir mieux que moi combien était grand son dévouement aux affaires publiques, avec quel zèle, je dirai presque quelle passion il surveillait les intérêts de la commune, et comment il se montrait prêt sans cesse à toute heure du jour ou de la nuit à remplir les devoirs de la charge qui lui était confiée. Vous l'avez vu, Messieurs, porter vaillamment le lourd fardeau de la direction des affaires municipales pendant les années orageuses de 1848, 1849 et 1850. Une distinction éclatante lui fut décernée à la suite de cette épreuve; le gouvernement de l'Empereur récompensa ses services en le nommant chevalier de la Légion d'Honneur. Cette récompense ne fit que stimuler son ardeur pour le bien public. Chacun de vous se souvient que dans la nuit du 4 au 5 juin 1856, alors que l'inondation menaçait de surmonter et de rompre la digue de Nautilly, son énergie et son courage contribuèrent puissamment à sauver cette digue et à préserver ainsi une partie de notre ville d'un immense malheur.

» Nous lui devons aussi un autre bienfait. Il fut, en 1850, l'un des principaux fondateurs de nos courses, aidé dans cette création par le concours de notre brillante École de cavalerie et des personnes les plus honorables de l'arrondissement. Une de ses dernières pensées a été pour cette œuvre qu'il chérissait beaucoup et dont il était resté le président : la dernière lettre que j'ai reçue de lui, peu de jours avant sa mort, avait pour but de recommander au Gouvernement l'avenir de nos fêtes hippiques.

» Voilà, Messieurs, la pâle et rapide esquisse de la vie publique de M. Raguideau. Bien qu'aucun grand événement n'y domine, la foule immense qui

se presse autour de cette fosse atteste les mérites de cette vie si bien remplie et trop tôt terminée. Cette foule et ces regrets nous apprennent en même temps que les dévouements sérieux et modestes sont peut-être après tout les meilleurs devant Dieu et devant les hommes; et qu'indépendamment de la céleste et impérissable couronne promise là-haut à ceux qui font le bien, il est quelquefois permis de jouir ici-bas de cette autre récompense qui ne vient qu'à ceux qui ne la recherchent pas, celle de voir son nom gravé par la reconnaissance dans les souvenirs de ses concitoyens.

» Après avoir essayé ainsi de vous dépeindre l'homme public, je voudrais pouvoir vous parler de l'homme privé. Mais je sens que cette tâche est au-dessus de mes forces; et vous le comprenez, Messieurs, vous qui savez que 45 ans d'une amitié sans nuages m'unissaient à l'homme que nous pleurons. L'excellence de son cœur et la sûreté de ses relations lui avaient gagné l'estime universelle; le cercle littéraire de Saumur l'avait choisi pour son président; sa famille l'adorait; quiconque dans son entourage, parent, ami ou simple connaissance se trouvait dans l'embarras, accourait aussitôt s'abriter sous l'autorité de ses conseils et de sa ferme raison; enfin, les pauvres de la paroisse de la Visitation et des autres quartiers de la ville savent que sa maison renfermait toujours pour eux le trésor discret d'une aumône qui ne fut jamais refusée.

» Les idées et les pratiques religieuses, dont M. Raguideau avait puisé le germe dès sa tendre enfance dans les leçons et les exemples de sa pieuse et sainte mère, s'étaient ravivées chez lui avec une grande ferveur dans ces dernières années. Aussi quand le mal qui l'emporta, fit en lui, il y a quelques mois, son apparition cruelle et décisive, il s'est montré calme et résigné, souriant doucement et sans y croire aux paroles d'espérance qu'on lui apportait, mais envisageant la possibilité d'une mort prochaine avec le regard d'un chrétien. Grande leçon pour tous, Messieurs! Cela nous dit que la religion n'est pas seulement la science qui nous apprend à bien vivre : elle est aussi la science qui nous apprend à bien mourir.

» Maintenant Antoine Raguideau est au ciel, et la terre prend sa dépouille; mais il laisse à ses amis le souvenir d'un cœur aimant et fidèle, à sa ville la mémoire des services qu'il a rendus, à sa veuve et à ses deux fils l'héritage d'un nom justement honoré et l'exemple d'une vie que le travail, le bon sens et la conduite ont élevée à une grande hauteur.»

Les deux bouchers dont nous avons parlé dans nos numéros des 29 et 31 mars, sont les sieurs Drais frères.

Le corps d'un soldat âgé, que l'on croit appartenir à la compagnie de vétérans de Fontevault, a été retiré de la Loire hier matin. Il paraît certain que cette mort est le résultat d'un accident.

A l'occasion des mesures récemment prises au sujet des militaires des corps de la ligne qui se trouvaient en congé, le ministre de la guerre a été consulté sur la question de savoir comment il devra être procédé à l'égard des hommes de la réserve qui solliciteraient leur exonération du service.

La jeune fille eut un franc éclat de rire et s'avança seule sous les pommiers.

L'artiste s'était jeté derrière un gros arbre, afin d'examiner à loisir la cousine au cousin Mathieu.

Je n'aime pas les portraits; cependant je ne puis pas m'empêcher de vous dire qu'Irène était grande, élancée; qu'il y avait dans toutes ses allures une sveltesse incomparable et dans tous ses mouvements une indicible grâce. Lorsqu'elle fut un peu plus rapprochée de lui, Prosper remarqua l'adorable nuance blonde de ses cheveux, l'éclat de ses grands yeux d'azur, la blancheur immaculée de son teint, l'incarnat de ses joues et surtout de ses lèvres qui pouvaient rivaliser avec les cerises du verger. Elle marchait en relevant un peu sa robe blanche, afin de la prémunir contre la rosée, et cette précaution laissait voir une jambe toute mignonnement prise, et le plus accompli petit pied que jamais ait pu ganter la pantoufle de Cendrillon.

Je ne me charge pas d'énumérer plus longuement tout ce qu'admira Prosper; ce que je puis seulement vous dire, c'est que lorsque la jeune fille arriva tout près de l'arbre qui le cachait à ses regards, il se prit à penser que de tous les biens de la succession Rousselot le plus précieux trésor était assurément la cousine Irène.

La jeune fille, cependant, ne croyait être vue de personne, et continuait à s'avancer en sautillant, en gazouillant, ainsi qu'une fauvette au bout d'une branche.

Tout-à-coup, cependant, elle aperçut le chevalet et le tableau, fit un dernier bond jusque-là, se pencha gracieusement pour regarder de près, et jeta un cri d'admiration :

— Oh! que c'est bien! dit-elle. Je suis la plus forte au dessin de tout le couvent, et, jusqu'à ce jour, j'avais été le peintre du cousin Mathieu... Patatras!... voilà qui me détrône... mais qui donc...

En se retournant, elle se trouva face à face avec Prosper.

— Monsieur...

— Mademoiselle...

Elle était vermeille comme un coquelicot; il était embarrassé comme un écolier.

Fort heureusement pour les deux jeunes gens, le grand chien César intervint tout-à-coup. Il avait reconnu de loin la jeune fille; il se prit à tourner en bondissant avec des cris joyeux autour d'elle.

— César... eh bien! voyons, César... mon ami César...

Et ce fut une folle partie entre la jeune fille et le magnifique animal, qui ne parvint à se calmer qu'après deux gros baisers qui tombèrent finalement des lèvres vermeilles sur le muffle blanc et noir.

Pendant ce temps-là, l'artiste contemplait la jeune pensionnaire avec un ravissement de plus en plus profond, avec cette même extase que lui avait fait éprouver quelques heures auparavant l'aspect verdoyant et tout

fleur des Orniottes au lever du soleil. Ah! c'est qu'effectivement c'était une vraie matinée d'avril que la cousine d'Irène.

— Pardon! dit-elle enfin d'une voix charmante tout essoufflée, pardon, monsieur, mais...

— C'est moi-même qui devrais vous demander excuse, mademoiselle; mais veuillez entrer dans la maison, je vous prie; on m'a chargé de vous y recevoir.

— Vous, monsieur! mais qui êtes-vous?

Après une courte hésitation, Prosper montra son esquisse en guise de réponse.

— C'est vous qui avez peint cela? s'écria naïvement Irène; oh! je n'interroge plus, monsieur... Je me sens une confiance aveugle.

Trop délicieusement ému pour répondre, le jeune homme se contenta d'offrir sa main.

Sans hésiter, la jeune fille y plaça la sienne.

Un instant, ils s'entre-regardèrent franchement et loyalement tous les deux. Presque en même temps, presque aussi fort l'un que l'autre, ils rougirent tout-à-coup, puis baissèrent les yeux.

Et sans ajouter une seule parole, ils rentrèrent ensemble dans la maison.

(La suite au prochain numéro.)

S. Exc. M. le maréchal Randon vient, par une circulaire du 19 mars, adressée aux autorités militaires, de prescrire à cet égard les dispositions qui suivent :

Les militaires de la réserve sont dans une position exceptionnelle; maintenus dans leurs foyers, ils ne sauraient, comme ceux qui sont aux corps, faire valoir, à l'appui de leurs demandes, le préjudice que leur absence causerait à leurs familles. Ce n'est donc que dans des cas tout à fait exceptionnels aussi, et par cela même très-rare, qu'ils peuvent être autorisés à se faire exonérer; le nombre des autorisations de cette nature doit être extrêmement restreint, comme l'ont prescrit d'ailleurs les dispositions de la circulaire du 26 janvier 1860.

Ces restrictions ainsi posées, il y aura lieu de procéder de la manière suivante en ce qui regarde les demandes d'exonération dont il s'agit.

Les hommes de la réserve sont administrés par les commandants des dépôts de recrutement. Il en résulte que ces officiers remplacent les chefs de corps et les conseils d'administration. C'est donc à eux et aux généraux de brigade commandant les subdivisions qu'il appartient de statuer sur les demandes d'exonération formées par les militaires de la réserve.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les dernières nouvelles de Madrid, du 3 avril, sont conçues en ces termes:

« Le général Ortega, commandant aux îles Baléares, avait conçu le projet d'un soulèvement militaire en faveur du comte de Montemolin. Il embarqua les troupes sous ses ordres et se porta sur Tortosa, où il débarqua. Aussitôt que les troupes ont eu connaissance de ses projets, elles se sont refusées à le suivre. Il a été obligé de prendre la fuite, poursuivi par ses propres soldats.

Vienne, 3 avril. — La Gazette de Vienne prétend savoir de très-bonne source que les troupes napolitaines n'entreront pas dans les Etats de l'Eglise. — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 31 mars.

Réception de la députation savoisonne par l'Empereur. — Histoire de la semaine. — Correspondance de Turin, de Florence, de Bologne, du Maroc, de Chambéry. — Courrier de Paris — Le Spectre, nouvelle (suite et fin). — Variétés scientifiques. — Bibliographie. — Steeple-chases de la Marche. — Les chasseurs de chamois dans le Tyrol. — Le dimanche des Rameaux dans la Forêt-Noire. — Gazette du Palais. — Fantaisies parisiennes à l'étalage. — Comté et ville de Nice. — Monaco. —

Beaux-Arts : Dictionnaire d'architecture. — Chronique musicale. — Nécrologie : M. Maurisset. — Le général Ros de Olano. Correspondance. — Annonces et avis divers.

Gravures : Réception de la députation savoisonne par S. M. l'Empereur dans le salon de Louis XIV au palais des Tuileries. — Signature par le roi de Sardaigne du décret d'annexion de la Toscane. — Dissolution de l'assemblée de Toscane. — Entrée à Bologne des troupes piémontaises de la division Cialdini. — Combat de Samsa sur la route de Tanger. — Les chasseurs de chamois dans les montagnes du Tyrol. — Le dimanche des Rameaux à Rippoldsau. — Un mariage dans le Kirchzarterthal. — Départ de Chambéry des bersaglieri formant la garnison de cette ville. — Le port de la ville de Nice. — Vue général de Monaco. — Pont suspendu de la ville de Fribourg. — Théâtre-Lyrique : Gil Blas. — Portrait du général Ros de Olano. — Rébus.

BOURSE DU 3 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 35 cent. — Ferme à 69 60.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 40.

BOURSE DU 4 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 69 80.
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

A l'amiable,

DEUX MAISONS,

Situés à Saumur, Grand'Rue, Ayant appartenu à Alexis Ploquin, couvreur. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Rue d'Orléans, occupée par M^{me} veuve PONSURET. S'adresser à M^{me} PIQUET-BASSEREAU.

Service de Messageries,

DE

SAUMUR A FONTEVRAULT

Et communes environnantes,

Tous les jours,

PAR MISANDEAU.

Bureau, à Saumur, hôtel de la Promenade;

Bureau, à Fontevrault, hôtel du Lion-d'Or, ou chez M. Cochenille.

A VENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint-Jean. S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 5 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean; à Baugé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. PRIX DU POT: 5 FR. (4)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE AUBERGE,

Parfaitement achalandée, dans un des principaux quartiers de la ville. S'adresser au bureau du journal.

SIMON

Cordonnier et M^d de chaussures,

Place de la Bilange.

A l'honneur de prévenir qu'il vient de recevoir un assortiment de chaussures vernies et autres, pour hommes, femmes et enfants, qu'il vendra à des prix très-réduits. (158)

Déposé au Tribunal de commerce.

EAU ARCHELAIS

Procédé infailible pour faire repousser les cheveux et en arrêter la chute en peu de temps.

Dépôt central chez M. L. PETIT, coiffeur, rue du Change, n^o 10, à Tours

Cette Eau, dont l'efficacité est incontestable et si justement appréciée par les personnes qui en ont fait usage jusqu'à ce jour, ayant été approuvée par la médecine, et soumise à l'examen de chimistes distingués, a été reconnue inoffensive pour l'usage externe et bienfaisante pour le cuir chevelu.

Ne renfermant que des principes régénérateurs et n'étant composée uniquement que de suc de plantes toniques, elle lutte contre les calvités les plus prononcées et prévient celles qui tendraient à se déclarer.

Prix : 3 fr. et 5 fr. le flacon.

On fait des traités à forfait. — On garantit, dans l'espace de 4 mois, un bon résultat.

POMMADE ARCHELAIS

Prix : 2 francs le pot.

Renfermant les mêmes principes que l'Eau, elle en seconde les bienfaisants effets et, après la régénération de la chevelure, elle en entretient la finesse et la souplesse.

S'adresser chez M. BOUCHER, hôtel des Messageries, rue d'Orléans.

EXPOSITION
UNIVERSELLE
DE PARIS

CONSERVATEUR DENTAIRE
EAU DE PHILIPPE

PRIX

2 fr. 50 c. le flacon.
1 fr. 50 c. le 1/2 fl.

Pour Nettoyer, Blanchir, Conserver les DENTS, et les soins de la BOUCHE.

FABRIQUE, rue St-Martin, 125. DÉPÔT, boulevard des Capucines, 43, PARIS.

Vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur, chez BALZEAU, coiffeur, rue d'Orléans. (18)



LE

COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS AGRICOLES

Paraissant les 1^{er}, 10 et 20 du mois, en 24 colonnes.

5^e ANNÉE.

« Le Courrier des Familles obtient des suffrages et des succès, parce que son programme est le plus varié, le plus attrayant et le plus complet de tous les journaux à bon marché. » (La Patrie.)

Un An : 8 francs.

Par un mandat au Directeur, 1, rue Baillet, à Paris.

ANNUAIRE DES FAMILLES

ET LE MÉDECIN DES EAUX

Un beau volume de 320 pages, contenant — outre une foule de renseignements utiles : — les établissements minéraux de la France (propriétés des eaux, maladies qu'elles combattent, itinéraires, etc.), — un dictionnaire d'hygiène et de médecine domestique, traitant toutes les maladies les plus communes : causes, effets, symptômes, médication ou traitement de chaque maladie, etc.

Prix : 1 fr. 50 c.

Mandat au Dr L. MULLER, 1, rue Baillet, à Paris.

Les abonnés au COURRIER DES FAMILLES reçoivent cet ouvrage en PRIME.

EAU GALVANISÉE

Pour rendre le cuivre aussi brillant que dans son neuf.

COMPOSITION POUR LA DESTRUCTION DES PUNAISES.

Le tout fabriqué et débité par PITOIS, rue St-Nicolas, maison Rousseau.

Preuves nombreuses de succès.

Saumur, imprimerie de P. GODET.